Apiculture et Agriculture en France métropolitaine.

R. BORNECK*

Le cheptel apicole français n'a jamais fait l'objet d'un recensement complet et en particulier les deux derniers recensements généraux agricoles se sont limités au dénombrement des ruches des possesseurs d'abeilles qui en entretenaient plus de dix, sauf dans les cas où les propriétaires avec d'autres spéculations, atteignaient un revenu cadastral supérieur à 1,80 hectares.

Cette méthode de recensement laisse dans l'ombre une frange importante du cheptel et diverses évaluations dont la dernière en date - ITAPI 80 - fait état de 1.210.000 ruches pour 111.000 apiculteurs.

On peut cependant préciser que 500 à 600 exploitants à part entière et un millier de double-actifs pour lesquels l'apiculture représente une grande partie des revenus sont à la tête de près de la moitié du cheptel.

Celui-ci disséminé théoriquement sur l'ensemble du pays à raison de 2,2 ruches au km² est d'une part plus concentré dans les zones cultivées et d'autre part, extrêmement mobile pour la fraction possédée par l'apiculture professionnelle. (Il n'est pas rare de voir aujourd'hui des exploitations entières de 1.000 à 2.000 colonies d'abeilles se déplacer sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres à la recherche d'une miellée ou d'une pollinisation).

Ce cheptel produit bon an mal an, une quantité appréciable de miel dont le tonnage moyen s'évalue à 15.000 tonnes selon les uns, 12.000 selon les autres. Cette production est insuffisante pour couvrir les besoins de la demande et la France importe donc chaque année des miels à bas prix de diverses origines (Mexique, Chine, Canada, etc.) bien qu'elle exporte à prix élevés certains miels de crû comme les miels de bruyère callune, de sapin, de lavande par exemple. (Le déficit de la France a été de 14.847.000 francs lors de la dernière campagne).

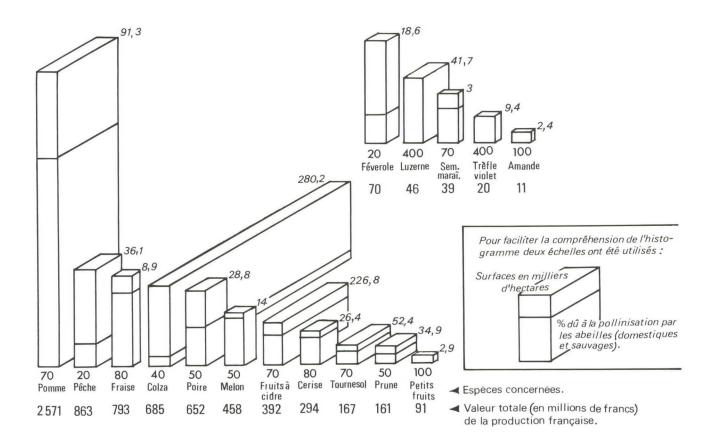
Directeur de l'Institut technique de l'Apiculture (ITAPI) La Guyonnerie - 91440 BURES-SUR-YVETTE En dehors de cette production de miel, les abeilles domestiques, au côté d'ailleurs d'une faune pollinisatrice sauvage assurent l'ensemble des pollinisations des plantes entomophiles. Leur rôle souvent évoqué pour certaines plantes cultivées, s'étend à toute une série de plantes sauvages. Elles représentent pour beaucoup d'espèces 80 p. 100 des insectes responsables de la pollinisation et en cela participent à la propagation des espèces végétales en même temps qu'elles assurent bien souvent la diversification génétique de ces plantes depuis des centaines de milliers d'années. Elles participent donc d'une manière vitale au maintien et au développement de tout notre écosystème végétal.

RELATION DE L'APICULTURE ET DE L'AGRICULTURE

Bien que le phénomène de la pollinisation des fleurs par les abeilles soit connu depuis plus d'un siècle, il n'a pas toujours été possible d'évaluer l'impact économique de l'abeille sur l'ensemble des plantes cultivées. Les expérimentations en plein champ qui permettraient de dégager les données indiscutables sont coûteuses et difficiles à réaliser, parfois impossibles par manque d'espace et difficultés d'isolement. Malgré tout, Bernard VAYSSIERE, Ingénieur agronome travaillant pour l'INRA et l'ITAPI a pu dégager pour la France un certain nombre de données qui ont été ensuite reprises par J.N. TASEI (INRA) et que je reprends à nouveau.

Ainsi près de 2 millions d'hectares cultivés bénéficient de la pollinisation par les abeilles. 877.000 directement et 1.000.000 indirectement pour ce qui concerne les fourrages de légumineuses (luzerne et trèfle violet).

Nous présentons ci-joint, un histogramme qui rappelle les données concernant 15 des trente-et-une plantes de grande culture dont les fleurs sont activement visitées par les abeilles et autres pollinisateurs. Diverses plantes potagères ont été rassemblées dans un seul groupe.



Les superficies indiquées sont celles de l'année 1977 communiquées par le Service central des Enquêtes et Etudes statistiques (SCEES). Elles sont données en milliers d'hectares et relativement stables au fil des ans, sauf pour colza et tournesol.

Les valeurs de production sont celles des ventes et de ce fait, excluent l'auto-consommation de cette évaluation. Par contre, elles sont données en francs constants pour les amener au niveau qu'elles auraient réellement en 1980.

La part de ces valeurs attribuée aux insectes pollinisateurs a été déterminée en fonction des connaissances de biologie florale et de la constitution variétale de chaque espèce (présence d'autogamie et de parthénocarpie).

En procédant au dépouillement de ces données, on peut donc dire que si les abeilles représentent 80 p. 100 des insectes pollinisateurs :

- en ce qui concerne les arbres fruitiers, les plantes oléagineuses, les légumineuses fourragères et les plantes maraîchères, l'apport direct annuel de l'abeille à l'économie agricole est supérieur à 3,5 millions de francs.

Les pollinisateurs étant également à la base de la production grainière de luzerne et de trèfle violet destinée à la production de fourrage, il est également juste d'attribuer à l'abeille une part économique importante dans ce domaine.

- pour les semences maraîchères, soit 1.800 ha de portegraines de carottes, d'oignons et de radis et 1.200 ha de plantes diverses : melon, concombre, navet, choux, citrouille, aubergine, etc. La valeur indiquée dans le tableau est de 39 millions de francs et la part de l'abeille de 27 millions environ. Mais, comme nous l'avons déjà dit plus haut, il serait normal de tenir compte du faire-valoir indirect de l'action des insectes sur la valeur de la production déterminée par l'emploi des graines produites (par exemple, les deux seules cultures d'aubergine et de concombre représentent une valeur de plus de 256 millions de francs).

On a depuis longtemps affirmé que l'apport de l'apiculture aux productions agricoles en général se situait entre 20 et 30 fois la valeur de la production du miel (qui est d'environ 150 millions de francs pour la France).

Si l'on ne tenait compte que des données présentées sur ce seul tableau où la valeur globale des productions agricoles prises en compte s'élève à 7.413 millions de francs la part attribuable aux insectes pollinisateurs est de 4.395 millions, soit 29.3 fois la valeur de la production du miel.

Sans doute, faut-il se méfier des calculs sommaires, mais on ne peut que constater combien ceux-ci se recoupent avec d'autres évaluations effectuées dans d'autres pays.

L'ADAPTATION DE L'APICULTURE AUX BESOINS DE L'AGRICULTURE

Il est nécessaire de dire quelques mots de l'évolution de l'apiculture et des possibilités d'utilisation des abeilles dans l'agriculture.

On considère que dans bien des cultures et selon les régions il existe un déficit d'agents pollinisateurs. Sans s'interroger sur les origines de celui-ci, on peut dire que l'apiculture est prête à le pallier par sa grande mobilité.

Parce qu'il convient de déplacer rapidement un grand nombre de ruches et de les disperser dans les cultures, l'apiculture a fait un gros effort dans le domaine des investissements liés à la transhumance. Cela lui permet d'être là où les cultivateurs ont le plus besoin d'abeilles.

Mais, c'est surtout au niveau de l'arboriculture fruitière et des cultures grainières que les progrès ont été les plus sensibles.

Nous sommes ici en présence d'un véritable service de pollinisation dirigée dans lequel les relations entre agriculteurs et apiculteurs sont réglées par contrats.

Il est à noter qu'au fil des années de coopération entre les agriculteurs et les apiculteurs, ceux-ci ne sont plus jamais signés, mais toujours respectés, notamment en ce qui concerne l'emploi rationnel des produits phytosanitaires, ce qui tendrait à prouver qu'un terrain d'entente est toujours facile à trouver dans ce domaine lorsque les intérêts des uns sont tout à fait compatibles et dépendants des intérêts des autres.

Or, dans d'autres secteurs de l'agriculture pour lesquels l'abeille représente un élément parfois absolument nécessaire à l'obtention d'une récolte, cette collaboration n'est pas toujours bien réalisée et l'on assiste à des hécatombes d'insectes pollinisateurs souvent par suite d'une mauvaise utilisation des produits phytosanitaires, parfois, comme cela semble être le cas cette année, à la mise en oeuvre de produits nouveaux dont l'action en plein champ n'est qu'imparfaitement maîtrisée.

Nous nous adressons donc aux cultivateurs en leur demandant de participer avec clairvoyance à la sauvegarde des pollinisateurs, d'une part en respectant à la lettre les dispositions de l'arrêté ministériel du 4 février 1976 sur l'épandage des produits phytosanitaires, d'autre part en suivant strictement les notices d'emploi des produits - ceci concerne plus particulièrement les nouveaux insecticides dont les effets rémanents sur l'entomofaune et plus spécialement l'abeille sont encore mal connus.

